

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PAPINEAU



Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Duhamel du **mardi 11 décembre 2018, à 13 h** à la salle de conférence sise au 1890 de la rue Principale, à Duhamel, sous la présidence du maire monsieur David Pharand.

Sont présents : Madame Marie-Céline Hébert, Messieurs Raymond Bisson, Gaëtan Lalande, Michel Longtin et Gilles Payer

Absence motivée : Monsieur Noël Picard

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Ricard est présente. Elle informe le Conseil que l'avis de convocation a été livré conformément à l'article 156 du *Code municipal du Québec* à tous les membres présents sur le territoire. Madame Véronique Hotte, adjointe à la direction générale-greffe et communication agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une séance extraordinaire
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Prolongation de la période de probation de M. Guy Piché
5. Dépôt de la programmation finale de la TECQ
6. Période questions
7. Fermeture de l'assemblée

1. **Ouverture de l'assemblée**

2018-12-19056
Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

D'ouvrir l'assemblée à 13 h 15

Adoptée.

2. **Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire**

2018-12-19057
Renoncement à la rémunération des élus pour la tenue d'une assemblée extraordinaire

CONSIDÉRANT QUE la convocation de cette assemblée extraordinaire coïncide avec la tenue d'une plénière régulière;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil municipal renoncent au paiement de la rémunération supplémentaire pour la tenue d'une assemblée extraordinaire.

Adoptée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2018-12-19058

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

4. Prolongation de la probation de M. Guy Piché

2018-12-19059

Prolongation de la probation de M. Guy Piché

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale et de la Direction des travaux publics à l'effet de prolonger de deux mois la période de probation de M. Guy Piché à titre de chauffeur-journalier temps-plein occasionnel ;

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil acceptent la recommandation de la direction et prolongent la période de probation de M. Guy Piché jusqu'au 11 février 2019.

Adoptée.

5. Dépôt de la programmation finale de la TECQ

2018-12-19060

Dépôt de la programmation finale de la TECQ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Duhamel a déposé sa programmation pour le programme TECQ et que celle-ci a été approuvée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications pour le dépôt de la programmation finale ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est **résolu à l'unanimité**

QUE,

La programmation de la priorité 4 – Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales soit modifiée de sorte qu'un montant de 27 307 \$ soit affecté au projet d'amélioration énergétique du Centre communautaire et administratif ;

QUE,

La programmation de la priorité 4 – Voirie locale soit modifiée de sorte que le coût des travaux prévus au projet de pavage est de 54 562 \$ et celui de remplacement de ponceau au lac Gagnon Est est de 235 000 \$.

QUE,

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018- 12-19060

Levée de l'assemblée

Il est **résolu à l'unanimité**

Que la séance soit et est levée à 13 h 20.

Adoptée.